

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/10/17
COMPTE-RENDU**

Le dix octobre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures quinze, le conseil de communauté dûment convoqué le quatre octobre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Membres du Conseil Communautaire :**Nombre de membre en exercice : 93****Nombre de présents ou représentés : 84 du point n° 1 au point n° 3 et 85 du point n°4 au point 12.****Secrétaire de séance : M. Nicolas JAUBERT****Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER représenté par M. Philippe MAGNUS à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe GEFFROY
- Pour la commune de Bayons : M. Patrick AURIAULT
- Pour la commune de Chanousse : M. Luc BLANCHARD représenté par M. Gérard TENOUX à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Alain GHIOLDI
- Pour la commune de Châteaufort : M. Nicolas JAUBERT
- Pour la commune de Clamensane : M. René FERRENQ
- Pour la commune d'Entrepierres : Mme Florence CHEILAN
- Pour la commune d'Eourres : Mme Caroline YAFFEE représentée par M. Florent ARMAND à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Nathalie DEBRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : M. Pierre-Yves BOCHATON représenté par sa suppléante, Mme Christiane DESAILLOUD
- Pour la commune de Garde-Colombe :
 - M. Damien DURANCEAU
 - M. Daniel NUSSAS
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MASSOT
- Pour la commune de La Piarre : M. Eric ODDOU
- Pour la commune de Laborel : M. Jean-Louis PASCAL
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS absent non représenté du point n° 1 au point n° 3
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Henriette MARTINEZ
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - M. Laurent MAGADOUX
 - M. Gino VALERA représenté par Mme Henriette MARTINEZ à qui il a donné procuration
 - M. Robert GARCIN
 - M. Michel JOANNET
 - M. Jean-Michel REYNIER
- Pour la commune de Lazer : M. Jean-Marie LONG
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN représenté par M. Patrick AURIAULT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Séverine MARTIN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI
- Pour la commune de l'Epine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Jacques LACHAMP à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET

- Pour la commune de Méreuil : Mme Odile REYNAUD
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - M. Didier CONSTANS
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert TAXIL
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER
- Pour la commune d'Orpierre : Mme Julie RAVEL
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane KUQI
- Pour la commune de Rosans : Mme Josy OLIVIER représentée par Mme Christiane KUQI à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre MICHEL
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Louis REY
- Pour la commune de Saint Geniez : Mme Catherine BLOCH
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Jean-Louis PASCAL à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Michel COUBAT
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres :
 - M. Bernard MATHIEU
 - Mme Marie-Christine SCHUMACHER
 - Mme Arlette CLAVEL MAYER
- Pour la commune de Sigottier : Mme Michèle REYNAUD
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Franck PERARD
 - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Marcel BAGARD
 - M. Nicolas LAUGIER représenté par M. Michel AILLAUD à qui il a donné procuration
 - M. Michel AILLAUD
 - Mme Sylvia ODDOU représentée par M. Marcel BAGARD à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - M. Christian GALLO
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Christine REYNIER
 - M. Jean-Philippe MARTINOD représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Céline GARNIER représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - M. Christophe LEONE
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Colette RODRIGUEZ représentée par M. Jean-Pierre TEMPLIER à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER représenté par M. Jean-Louis REY à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jérôme SAMUEL
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD représenté par sa suppléante, Mme Alette DE WYNDT
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Isabelle BOITEUX à qui il a donné procuration
 - M. Albert MOULLET
 - Mme Isabelle BOITEUX
- Pour la commune de Valavoire : Mme Christiane RICHIER-PEIRETTI représentée par M. René FERRENQ à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Patrice COLOMBERO
- Pour la commune de Valdoule :
 - M. Gérard TENOUX
 - Mme Nathalie BOURGEAUD
 - Mme Liliane COMBE
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK

- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON représentée par M. Alain RAHON à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard BLANC
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marguerite CHEVALIER représentée par M. Damien DURANCEAU à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard MEFFRE.

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bellaffaire : Mme Marie-Claude NICOLAS-ARNAUD
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Edmond FRANCOU
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE
- Pour la commune d'Upaix : M. Abel JOUVE



Ordre du jour :

- Reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) du territoire de Valdoule au budget annexe des déchets ménagers
- Reversement de la fiscalité relative aux déchets ménagers du Serrois
- Financement du service de gestion des déchets / année 2018
- Composition du Comité de Pilotage de l'Espace Valléen « Terres de Provence, terres de rencontres »
- OPAH du Grand Buëch : désignation de délégués au comité de pilotage et création d'une commission interne / délibération modificative
- Désignation des représentants de la CCSB au sein d'organismes extérieurs / délibération modificative
- Avenant au contrat de travail de 2 salariés en CAE
- Interventions informatiques dans les écoles : convention avec Mme Francine BOI
- Questions diverses



En début de réunion, M. Daniel SPAGNOU sollicite le vote du conseil communautaire concernant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Ce point concerne le maintien des compétences eau et assainissement dans les compétences optionnelles des intercommunalités de montagne.

Le conseil communautaire accepte, à l'unanimité, que ce point soit ajouté à l'ordre du jour de la réunion et débattu en priorité.

1. Motion pour le maintien des compétences eau et assainissement dans les compétences optionnelles des intercommunalités de montagne

Projet de délibération présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 84 – Suffrages exprimés : 84 (84 pour)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- demande que les compétences « Eau et Assainissement » soient maintenues dans les compétences optionnelles des communautés de communes, en particulier en zone montagne ;
- soutient en ce sens l'Association Nationale des Elus de la Montagne dans sa démarche.

2. Reversement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) du territoire de Valdoule au budget annexe des déchets ménagers

Projet de délibération présenté par Henriette MARTINEZ

Votants : 84 – Suffrages exprimés : 84 (84 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le reversement de l'intégralité du produit de la TEOM (soit 22.481 € attendus) au budget annexe des déchets ménagers.

3. Reversement de la fiscalité relative aux déchets ménagers du Serrois

Projet de délibération présenté par Henriette MARTINEZ

Votants : 84 – Suffrages exprimés : 84 (84 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le reversement au budget annexe des déchets ménagers, du produit de la fiscalité du territoire du Serrois correspondant au financement des ordures ménagères.

4. Financement du service de gestion des déchets / année 2018 – instauration de la TEOM

Projet de délibération présenté par Henriette MARTINEZ

Votants : 85

Le président invite le conseil communautaire à se prononcer sur le mode de financement du service pour 2018, et propose de procéder à un vote à bulletin secret.

Le conseil communautaire accepte cette proposition à l'unanimité.

Après dépouillement, les résultats du scrutin sont les suivants :

- Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 85
- Bulletins nuls : 0
- Bulletins blancs : 1
- Suffrages exprimés : 84
- Mise en place de la TEOM avec redevance spéciale : 61 voix
- Mise en place de la REOM : 19 voix
- Statu quo par rapport à 2017 : 4 voix

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'instituer et de percevoir, à compter du 1^{er} janvier 2018, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour le financement des déchets ménagers du territoire de la CCSB ;
- accepte le principe de mettre en place une redevance spéciale dans les conditions qui seront définies avant la fin de l'année 2017.

5. Financement du service de gestion des déchets – institution d'un dispositif de zonage de lissage de la TEOM

Projet de délibération présenté par Henriette MARTINEZ

Votants : 85 – Suffrages exprimés : 85 (85 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide d'appliquer un zonage de lissage du taux de la TEOM ;

- décide que les communes sur le territoire desquelles un taux de TEOM différent en vue d'une unification progressive sera voté sont les suivantes (= communes composant le territoire de l'ancienne communauté de communes du Serrois) :

- La Bâtie Montsaléon	- Montclus
- La Pierre	- Montrond
- Le Bersac	- Savournon
- L'Épine	- Serres
- Méreuil	- Sigottier
- précise que sur toutes les autres communes membres de la CCSB, aucun lissage du taux de TEOM ne sera appliqué.

6. Financement du service de gestion des déchets – institution du plafonnement des valeurs locatives des locaux passibles de la TEOM

Projet de délibération présenté par Henriette MARTINEZ

Votants : 85 – Suffrages exprimés : 85 (85 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'instituer un plafonnement des valeurs locatives des locaux à usage d'habitation passibles de la TEOM ;
- de fixer le seuil de plafonnement à deux fois la valeur locative moyenne communale, en application des dispositions de l'article 1522 II du Code Général des Impôts.

7. Réalisation d'un audit organisationnel et fonctionnel du service déchets

Projet de délibération présenté par Henriette MARTINEZ

Votants : 85 – Suffrages exprimés : 84 (84 pour et 1 abstention)

Après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la réalisation d'un audit fonctionnel et organisationnel du service « déchets » ;
- décide de lancer une consultation en procédure adaptée pour réaliser cet audit ;
- autorise le président à engager toutes les démarches nécessaires pour le lancement de l'audit ;
- autorise le président à signer un marché avec le prestataire qui sera retenu par la commission MAPA, après avis du comité de suivi de l'étude composé des membres de la commission environnement et de la commission des finances.

8. Composition du Comité de Pilotage de l'Espace Valléen « Terres de Provence, terres de rencontres »

Projet de délibération présenté par Damien DURANCEAU

Votants : 85 – Suffrages exprimés : 85 (85 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire désigne MM. Daniel SPAGNOU, Damien DURANCEAU, Jean-Jacques LACHAMP, Jean-Pierre TEMPLIER et Jean-Christophe PIK comme représentants de la CCSB au Comité de Pilotage de l'Espace Valléen « Terres de Provence, terres de rencontres ».

9. OPAH du Grand Buëch : désignation de délégués au comité de pilotage et création d'une commission interne / délibération modificative

Projet de délibération présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 85 – Suffrages exprimés : 85 (85 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne :

- Mme Nathalie BOURGEAUD comme représentante élu de la Vallée de l'Oule au comité de pilotage de l'OPAH du Grand Buëch ;

- Mme Nathalie BOURGEAUD comme représentante élu à la commission interne OPAH de la CCSB ;
- Mme Laurence BERMOND comme technicienne au comité technique.

10. Désignation des représentants de la CCSB au sein d'organismes extérieurs / délibération modificative

Projet de délibération présenté par Daniel SPAGNOU

Votants : 85 – Suffrages exprimés : 85 (85 pour)

Le Bureau de la CCSB propose les candidatures suivantes :

- Nathalie BOURGEAUD comme déléguée suppléante d'Alain D'HEILLY au Syndicat Mixte pour l'Enseignement de la Musique dans les Pays du Buëch ;
- Nathalie BOURGEAUD comme déléguée titulaire pour la Vallée de l'Oule au sein du Pays Sisteronais Buëch (son suppléant étant Gérard TENOUX) ;
- Damien DURANCEAU comme délégué de la CCSB à l'Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute Provence.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne ses représentants dans les différents organismes extérieurs cités, conformément aux propositions du Bureau de la CCSB.

11. Avenant au contrat de travail de 2 salariés en CAE

Projet de délibération présenté par Martine GARCIN

Votants : 85 – Suffrages exprimés : 85 (85 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le renouvellement des emplois CAE d'agent de déchetterie ou, en cas de réponse négative du Pôle Emploi, la création de 2 emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions proposées par la commission des ressources humaines ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et notamment le contrat de travail des agents concernés.

12. Interventions informatiques dans les écoles : convention avec Mme Francine BOI

Projet de délibération présenté par Gérard TENOUX

Votants : 85 – Suffrages exprimés : 85 (85 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer la convention avec Francine BOI pour la réalisation d'interventions informatiques dans les écoles de Thèze, Clamensane, Turriers, Valernes, et La Motte du Caire.